

LES ASSOCIATIONS

SAUVEGARDE DE TURENNE

Le Bourg

19500- Turenne

TURENNE ENVIRONNEMENT

150, route de Noailhac

19500-Turenne

à Monsieur Le Préfet de la Corrèze

1 rue Souham

19000 TULLE

REF. : Compostière de Turenne

Monsieur Le Préfet,

Les associations ci-dessus ont l'honneur de porter à votre connaissance que les nuisances d'exploitation de la « compostière de Turenne » soulèvent l'exaspération de la population qui en subit les conséquences dans l'environnement immédiat, comme ponctuellement, à distance plus ou moins éloignée, (500 m Nazareth, 2 Kms ville de Turenne, 3 Kms « Montplaisir » ; ce qui a provoqué la signature d'une pétition de plus de 300 signataires auxquels se rajoutera le retour en circulation de pétitions complémentaires, que nous ne manquerons pas de vous faire parvenir.

Le seul espoir de la population à l'encontre de l'établissement incriminé ne peut être que l'efficacité d'une intervention des pouvoirs publics, qui permettra de faire cesser cette dégradation d'environnement par les troubles de jouissance de cette « compostière ». A cet effet, nous vous prions de mettre en œuvre sans délai le processus d'objectivation des plaintes tel qu'il a été défini à la dernière réunion de la CLIS. Le maire de Turenne a été mandaté pour effectuer cette opération urgente auprès de la DRIRE. Elle doit conduire, à notre avis, s'il s'avère que le ressenti des riverains est conforme à la réalité du caractère insupportable des émanations olfactives à la couverture du site ou à sa fermeture.

Dans l'attente que le Site de Turenne redevienne vierge de pollution,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'expression de notre parfaite considération,

Les associations membres de la CLIS de Turenne